



REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE DE LA
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 23 juin 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents		Votants	
33	30	32		
		Dont procurations		
		02		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
32	32	00	00	00

Date de la convocation
17/06/2026

Date d'affichage
17/06/2026

Objet de la Délibération

COHESION SOCIALE ET
ANIMATION DU TERRITOIRE

Aquafit Night
14^{ème} édition

Président de Séance :
 Daniel CHOMET

Secrétaire de Séance :
 Doris MAJESTE

L'an deux mille vingt-six et le 23 juin, à 17h29, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Daniel CHOMET, le Maire.**

Etaient présents : MM./Mmes Daniel CHOMET, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Joëlle TAILAME, Georges HARPON, Laura BEDOUIN, Stanley SYMPHOR, Jill OCTAVIA, Manuel Maxime GHUNAIM, Sandra PALIX, Jean-Yves CHALBOT, Patrick ULTET, Jocelyn CACHACOU, Guylène JUNKERE, Dominique JOSEPH-MONROSE, Karine BAUDIN, Nathalie CHAUVET, Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Eddy ARNOLIN, Claudia NELLER, Sandrine DESIRE (à partir de 18h32), Youly AGASTA, Doris MAJESTE, Rodrigue Mickaël GRELET, Pierre MIDELTON, Marie GARON NEE GIRAUD, Yolène LARGEN-MARINE, Flore Eva FRANCILLETTE EPSE FLERAG, Didier MARMOT (à partir de 17h39), Emmanuelle TIBURCE EPSE RUBIN, Noham BODARD (à partir de 17h34).

Absents excusés : MM. Olivier PIERRE-FRANCOIS, Alec BEROARD, Maurice JOSEPH-MONROSE.

Procurations : MM. Olivier PIERRE-FRANCOIS, Alec BEROARD ont respectivement donné procuration à Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Karine BAUDIN.

AQUAFIT NIGHT
14^{ème} ÉDITION

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Jeunesse, sport et vie associative », en date du 21 mai 2026 ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Finances et optimisation des ressources », en date du 10 juin 2026 ;
- **Vu** le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;
- **Considérant** l'organisation de la quatorzième édition de l'opération Aquafit Night, le vendredi 3 juillet 2026, de 18h00 à 19h30 sur le plan d'eau et la plage du bourg ;

– **Considérant** ce qui suit :

L'attribution à la ville du label « Ville Active et Sportive » valorise le développement d'une politique sportive cohérente, efficace et variée répondant aux attentes de l'ensemble de la population sur le territoire de Schœlcher.

Dans le cadre du développement de l'axe santé/loisir de sa politique sportive, et dans un souci d'innovation, la ville a organisé 13 opérations **Aquafit Night** depuis le mois de juillet 2022.

Il s'agit d'une animation aqua fitness en mer proposée de 18h00 à 19h30, permettant au public inscrit (adultes) de pratiquer une activité physique en musique.

Ces treize éditions ont attiré et fidélisé un nombreux public.

A ce titre, et soucieuse de pérenniser la programmation de quatre rendez-vous chaque année, la Direction des Sports et du Nautisme propose l'organisation de la quatorzième édition de l'opération Aquafit Night, le vendredi 3 juillet 2026, de 18h00 à 19h30 sur le plan d'eau et la plage du bourg.

Les inscriptions se font au Service Régie et Inscription de la Direction des Sports et du Nautisme situé à la piscine municipale, ou par mail ou par téléphone du lundi 22 juin 2026 au mercredi 1^{er} juillet 2026.

Intitulé de l'action	Aquafit Night
Date	Vendredi 3 juillet 2026
Localisation	Plan d'eau du Bourg de Schœlcher
Horaires	18h00 – 19h30
Effectif prévisionnel	150 participants
Public	Public adulte (18 ans et plus)
Concept de l'action	Séance d'Aqua fitness dynamique rythmé par une programmation musicale tonique et des mouvements coordonnés.
Objectifs sport santé et bien-être	• Physiologie : Amélioration des systèmes cardio-respiratoire, musculaire et articulaire. • Santé : Exploitation des bienfaits naturels de l'eau de mer. • Bien être mental : Lâcher-prise et réduction du stress par la pratique en plein air.

4

Besoins matériels et humains

Besoins matériels	Besoins humains
- 3 chapiteaux électrifiés avec lumière - 10 tables et 12 chaises - 1 voiture pour le transport du matériel pédagogique et de secourisme - 40 barrières Vauban (délimitation de la zone) - 1 rouleau de rubalise (délimitation de la zone) - 3 projecteurs (éclairage plage...) - 4 praticables - 150 bracelets	- 4 agents de sécurité (ville) - 4 agents du service animation du territoire - 1 conducteur (ville) - 3 agents pour l'accueil (Ville service régie / Inscription) - 5 MNS (surveillance) - 2 Sauveteurs aquatiques (surveillance + secourisme) (ville) - 2 coachs (ville) - 2 coachs (extérieurs) - 1 sonorisateur-éclairagiste (lumière) (extérieur) - 1 dispositif prévisionnel de secours avec 2 équipiers secouriste
	Total : 26 (21 internes, 5 externes)

BUDGET PRÉVISIONNEL

« AQUAFIT NIGHT 14^{ème} édition »

DÉPENSES	COÛTS en €	RECETTES	COÛTS en €
Encadrement ville	3 204	Charges du personnel ville	3 204
Bracelets d'identification	150	Dépenses sécurité et prestations	1 586
Ravitaillement (Eau / Logistique)	50		
Point d'Alerte et de Premiers Secours (PAPS) : 2 équipiers	160		
Prestation : Lumière et sonorisation 2 Coach	1 026 200		
TOTAL	4 790	TOTAL	4 790

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

ARTICLE 1^{er} :

- La mise en place de la manifestation « Aquafit Night - 14^{ème} édition » prévue le vendredi 3 juillet 2026, de 18h00 à 19h30, sur le plan d'eau du Bourg de Schœlcher ;

ARTICLE 2 :

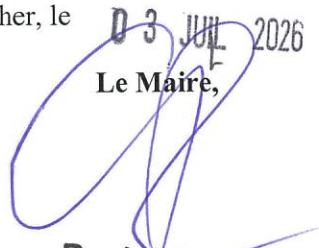
- La prise en charge par la ville du budget prévisionnel de la manifestation relatif aux dépenses de sécurité et de prestations qui s'élève à mille cinq cent quatre-vingt-six euros (1 586 €).

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 03 JUL 2026
Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Doris MAJESTE




Daniel CHOMET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofu - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : <https://citoyens.telerecours.fr>.